

*Mesures extraterritoriales étrangères—Loi*

provision» du Programme national énergétique. On sait fort bien que le gouvernement américain, de concert avec les grosses corporations américaines, ont eu de l'influence sur ce gouvernement-là et, ce que je demande, «supposément» entre grands amis, est-ce que ce gouvernement-ci a de l'influence sur le gouvernement américain? Est-ce qu'ils vont exercer cette grande amitié ou est-ce que cette amitié-là est juste dans un sens où les Américains demandent ce qu'ils veulent, mais qu'ici on est obligé de se protéger avec le petit projet de loi C-14?

On n'a aucune autorité, aucune influence sur le gouvernement américain. On se dit: Eh bien, écoutez, c'est là dans leur projet de loi, on va y résister tant bien que mal, peu importe même si c'est illégitime, on va accepter que cela reste là et que cela reste, comme je le disais plus tôt, comme une épée de Damoclès au-dessus des têtes des dirigeants des filiales américaines au Canada, parce que la loi va continuer d'exister et je ne comprends pas, monsieur le président, pourquoi le ministre de la Justice et procureur général du Canada (M. Crosbie) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) n'auraient pas plus de nerf, non seulement de se protéger devant la Chambre ici, mais le nerf d'aller aux États-Unis et de les aviser!

Dans son discours à New York, au lieu de dire juste des bonnes choses, je pense que le premier ministre du Canada (M. Mulroney) aurait dû dire: Bien sûr, nous sommes ouverts, comme il l'a dit, mais dire aussi qu'il y a des choses qu'on n'accepte pas. Et une des choses que l'on n'accepte pas, c'est l'extraterritorialité. Vous avez besoin de vous placer... à moins que sa perspective des relations Canada-États-Unis soit de strictement faire comme il a fait dans d'autres incarnations, c'était strictement plaire et de prendre les ordres des États-Unis. C'est cela que le ministre de la Justice (M. Crosbie) semble être en train de faire.

*[Traduction]*

**M. Crosbie:** Monsieur le président, si le député n'aime pas le projet de loi qu'il se prononce contre. Si le député ne veut pas donner au Canada certains moyens de s'opposer aux tentatives des pays étrangers qui veulent imposer une mesure législative ayant des répercussions extraterritoriales sur nous, qu'il se prononce contre le projet de loi. Il se révélera alors tel qu'il est. C'est tout ce qu'il a à faire. Nous ne nous contentons pas de parler. Nous ne sommes pas le gouvernement qui a été au pouvoir la plupart du temps au Canada depuis 1945. Nous n'étions pas au pouvoir à une époque où le commerce canadien avec les États-Unis n'était pas ce qu'il est maintenant. Ces échanges représentent maintenant de 60 à 75 p. 100 de notre commerce étranger. C'est sous le gouvernement dont le député faisait partie que nous avons commencé à dépendre énormément des États-Unis pour assurer notre prospérité. Nos relations se sont améliorées par rapport à celles des libéraux. Même si nous nous entendons mieux avec les Américains, nous adopterons, si la Chambre et la majorité y consentent, un projet de loi qui nous accordera certains pouvoirs pour contrer certaines de leurs tentatives en vue de nous imposer une mesure législative aux répercussions extraterritoriales.

Quant à l'attitude américaine à l'égard de la politique énergétique du Canada ou d'autres questions, le gouvernement

libéral n'a nullement tenté de faire adopter un projet de loi ayant une incidence extraterritoriale. Nous avons approuvé nombre de leurs arguments. Le gouvernement dont faisait partie le député a ruiné l'industrie du pétrole et du gaz dans l'ouest du Canada à cause de la stupidité de sa politique. Le gouvernement libéral a asservi une industrie de l'Ouest qui était la plus florissante et prospère au Canada avec sa stupide mesure rétroactive de confiscation, ses dispositions de rétroparticipation et toutes sortes d'initiatives du même genre. Nous en subissons encore les funestes conséquences.

**M. Waddell:** La rétroparticipation ne s'appliquait pas en Alberta.

**M. Crosbie:** La rétroparticipation s'appliquait aux terres de la Couronne.

**M. Gauthier:** Aux terres du Canada.

**M. Crosbie:** Je dirai au député de ne pas se contenter de belles paroles, mais de voter pour le projet de loi afin de nous permettre de l'appliquer.

**M. Kaplan:** Monsieur le président, les députés de mon propre caucus se proposent d'appuyer ce projet de loi. Cette mesure législative est pratiquement identique à celle qui avait été présentée par l'ancien gouvernement. Si l'opposition de cette époque avait été aussi prête à collaborer que l'opposition actuelle, ce projet de loi serait en application depuis longtemps.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Kaplan:** Il y a plus que cela, toutefois, monsieur le président. Ce n'est pas le moment de présenter une telle mesure législative, car il y a actuellement un procès antitrust devant les tribunaux américains et des ordonnances sont délivrées de notre côté de la frontière, contre des intérêts qui pourraient être touchés par le gouvernement du Canada. Par le passé, si je me souviens bien de la situation lorsque j'étais secrétaire parlementaire ou ministre, il est arrivé que nous soyons prêts à présenter le projet de loi devant le Parlement, mais que nous le jugions inopportun parce que certains procès, intentés par le gouvernement des États-Unis, étaient en cours.

Je présume que si la mesure législative est présentée maintenant par le gouvernement, même si le ministre n'est pas au courant, c'est parce que les choses sont tranquilles sur le front des mesures antitrust aux États-Unis. C'est peut-être le moment de présenter une telle mesure, sans se préoccuper de savoir s'il y a des procès en cours ou si une société a des activités particulières. Je suis heureux d'apprendre que c'est une période tranquille. Dans cet esprit, je suis prêt à voir adopter cette mesure législative.

● (1220)

J'aimerais toutefois que le gouvernement présente quelques mesures législatives de son cru. Je sais que ses députés fraîchement élus nourrissent de grands espoirs. Je suis surpris que le gouvernement commence par présenter de nombreux projets de loi de l'ancien gouvernement plutôt que des mesures législatives que l'on pourrait considérer comme résultat de son mandat.